Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **37 (1908)**

Heft 8

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

d'une station assise prolongée et décongestionner le cerveau, seul surmené, par le rétablissement d'une circulation normale du sang. »

*
* *

De M. l'abbé Thénon, dans le *Correspondant :*

« Se préoccuper de l'intérieur des enfants plus que de l'ordre extérieur de la maison ; — éviter les règles inutiles ; — ne jamais fausser par des exagérations la conscience des enfants ; — respecter leur liberté tant qu'ils n'en font pas mauvais usage ; — en les portant au mieux, ne leur imposer cependant que ce qu'exigent la foi et la raison ; — les gouverner par l'honneur, par la responsabilité, par la conscience, par des sentiments élevés plus que par la crainte et même par l'affection. »

Chronique scolaire

Confédération. — Dans la dernière session des Chambres fédérales, une motion, signée d'un nombre inusité de députés, a été présentée pour demander au Conseil fédéral d'examiner la question de l'augmentation des subventions à l'école primaire.

La Confédération est riche. Ses budgets bouclent régulièrement par des bonis imprévus. Les cantons, de leur côté, voient chaque année leurs dépenses augmenter d'une façon alarmante et sont obligés de recourir à toutes espèces de combinaisons pour maintenir leurs finances dans un état présentable. Notre bon peuple contribue à l'alimentation de la Caisse fédérale par de nombreuses contributions indirectes, qu'il paie sans trop s'en apercevoir. C'est donc un vœu général, en Suisse, que les subventions de la Confédération soient bientôt augmentées.

Au Conseil des Etats, c'est *M. Schulthess,* représentant de l'Argovie, qui a développé la motion. L'orateur, après avoir établi que les dépenses scolaires des cantons et des communes s'accroissent chaque année, demande que la Confédération soit plus large envers l'école. Les deux millions qu'elle verse aux cantons, en vertu de la loi du 25 juin 1906, ne sont plus suffisants.

Un autre député, *M. Brügger,* des Grisons, appuie la motion, mais en ce sens que les cantons restent souverains dans le domaine de l'école. *M. Python* voudrait donner à la motion un caractère d'urgence et il déclare que la conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique demande que la subvention actuelle soit portée à quatre millions.

La motion a été prise en considération. Espérons qu'elle ne sera pas un coup d'épée dans l'eau, comme l'a dit M. le conseiller Python, mais que, dans le courant de cette année, nous verrons le Conseil fédéral s'occuper sérieusement de préparer la solution de cette importante question. L'école populaire de la Suisse est au premier rang parmi les Etats de l'Europe. C'est dire que les cantons et les communes ont fait et font bravement tout leur devoir. La Confédération ne voudra pas manquer de faire le sien.

Fribourg. — Mardi 7 avril, MM. les Inspecteurs scolaires du canton avaient leur conférence-examen, à l'école des garçons de Grolley. M. l'inspecteur Perriard a dirigé les examens, que ses collègues ont suivis avec un vif intérêt. Les résultats ont été déclarés excellents.

Après les examens un dîner fut offert généreusement à MM. les Inspecteurs, par le conseil communal.

L'après-midi a été consacré par MM. les Inspecteurs à la critique des examens et à la discussion de différentes questions intéressant la bonne marche des écoles.

Tessin. — Le Grand Conseil a voté la nouvelle loi scolaire par 42 voix contre 29.

LA GRAMMAIRE ET L'INSTITUTEUR

L'instituteur, rangeant sa bibliothèque, retrouve sa vieille grammaire qu'il n'a revue depuis longtemps.

LA GRAMMAIRE

Je me morfonds ici ! Grammaire infortunée !
En ce sombre réduit tu m'as abandonnée !
Ingrat ! Que t'ai-je fait ? Quel crime ai-je commis,
Depuis les jours lointains où nous étions amis ?

L'INSTITUTEUR

Ne gronde pas si haut ! Tu sais combien je t'aime !
Ne fus-tu pas toujours la moitié de moi-même...

LA GRAMMAIRE

Mais s'il en est ainsi, veux-tu me raconter
Pour quel grave motif j'ai pu démériter ?